

LA DUREE DU TRAVAIL

OBJECTIFS :

- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- connaître les règles conventionnelles et légales sur la durée du travail
 - détecter les risques liés à la durée du travail
 - mettre en œuvre les règles légales et conventionnelles sur la durée du travail

PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

Séance n°3
20 octobre 2022
9h00-12h30
3 h50 : la ½ journée

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel
Théorie : 40%
Pratique : 40%
Questions/échanges : 20%
Support de formation fourni au stagiaire
Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board
Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS
Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée
Certificat de réalisation
Evaluation de fin de formation

TARIF

Voir programme précédent sur le CSE (mois de juin)

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.
Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

Les durées légales et maximales de repos

- durée légale du travail
- durée maximale
- définition du temps de travail effectif
- le repos quotidien

Les heures supplémentaires

- Définition
- Cadre de décompte
- Contingent annuel
- majoration
- repos compensateur de remplacement
- la contrepartie obligatoire en repos

Le contrôle et le contentieux de la durée du travail

- horaire collectif
- horaires individuels
- horaires individualisés
- contentieux

Aménagement du temps de travail

- L'aménagement sur plusieurs semaines
- Le sort des dispositions antérieures

Les forfaits

- Le forfait en heures à la semaine ou au mois
- Les forfaits annuels

Le temps partiel

- Définition du temps partiel
- Droit de priorité des salariés à temps partiel
- Le contrat de travail à temps partiel
- les heures complémentaires
- l'avenant « complément d'heures »

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de compléter le bulletin ci-joint.

Pour toute question ou modification, contactez avant le début de la formation : Angéline JONCOUR – Référént formation au 02.98.43.00.50

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT

Référént administratif de la formation
Angéline JONCOUR
avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50

Cabinet Mazé-Calvez & Associés - Avocats au barreau de Brest

Les Balises du Port • 415 rue Jurien de la Gravière • 29200 Brest • Tél. : 02 98 43 00 50 • E-mail : avocats@cabinet-mca.fr

N°DECLARATION ACTIVITE : 53290321629

www.cabinet-mca.fr